

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LEMBRON VAL D'ALLIER

## Compte rendu du Conseil de Communauté du 24 avril 2008 Maison du Lembron à St Germain Lembron

SEANCE du 24 avril 2008

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 34
- Voix consultatives : 6

L'an deux mille huit, le vingt quatre avril, à dix huit heures trente, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Guy BOURGNE, à la maison du Lembron.

Date de convocation : 14 avril 2008

### Présents:

**Antoingt** : Présent = BORY H. – Excusée : ROUSSEL C.-  
*remplacée par GONTHIER E. (suppléant)*

**Beaulieu** : Présents = BERNARD J.P. – JINGAND L.P.  
*Suppléant* : MOUNIN D.

**Bergonne** : Présente = BARBECOT P. – Excusés : BARDIAU C. – OTTAVI L.

**Boudes** : Présents = LOOS T. – BOULOC G.

**Le Breuil sur Couze** : Présents = BOURGNE G. – BARBINI J. –  
Excusés : ESBELIN N. - *IVORRA A.*

**Chalus** : Présent = OLLE A.- Excusés : RALET B. – BOURGNE M.

**Charbonnier les Mines** : Présents = BERTHELOT P. - RIGAUD D. – Excusée : LESAIN N. *remplacée par MESTRE H. (suppléante)*

**Collanges** : Présent = QUEFELEC F. – Excusé : MERLE J. C. –  
*remplacé par VAISSAIRE L. (suppléante)*

**Gignat** : Présents = BESSON J.L.- SAIGNIE M.

**Mareugheol** : Présents = ROBICHON G.- LAURUT A.

**Moriat** : Présents = ROCHA G. - LEGENDRE D - *Suppléante* :  
DAVID S.

**Nonette** : Présents = RAVEL P. – BERNARD M. - *Suppléante* :  
BRENIAUX L.

**Orsonnette** : Présents = GUEUGNOT J-P – NICHON J. -  
*Suppléant* :  
FILLIOL T.

**Saint Germain Lembron** : Présents = ROUX R.- BOURG F. –  
LAGADEC J. - *Suppléant* : AGNESE G.

**Saint Gervazy** : Présents : BARTHOMEUF S. - Excusé : AUZAT P  
*remplacé par LEGENDRE B. (suppléant).*

**Michel** : Présents = CHABRIER R. – PIERZCHALA F. - *Suppléante* :  
POULOSSIER M-L.

**Villeneuve Lembron** : Présents : LEROY V. - Excusé : ULRICH J.  
*remplacé par : DUPIN.K. (suppléante).*

### Ordre du jour :

1. Composition des commissions ;
2. Délégations aux Président, vice-Présidents et au bureau ;
3. Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents ;
4. Décisions Modificatives ;
5. Demande de subvention pour les immeubles du Carreau de la Mine à Charbonnier les Mines ;
6. Vote des taux de TEOM et désignation des délégués du SICTOM proposés par les communes ;
7. Signature des conventions pour le centre de loisirs ;
8. Rachat d'une parcelle à Moriat pour la réalisation de logements sociaux par Auvergne Habitat et garantie d'emprunt ;
9. Questions diverses

Monsieur le Président met aux voix le **compte rendu de la séance du 10 avril 2008**. Celui-ci n'appelant aucune observation de la part de l'assemblée, **est approuvé à l'unanimité des voix**.

Monsieur le Président propose que les comptes-rendus de Conseil soient adressés par mail aux élus dotés d'une adresse Internet, ainsi que les compte rendus pour affichage dans les communes.

Un envoi courrier sera maintenu pour les élus souhaitant recevoir le compte rendu sur papier.

### 1. Composition des commissions :

Après avoir consulté les membres du conseil, titulaires et suppléants, **M. Freddie PIERZCHALA** propose à l'assemblée d'adopter la composition des commissions suivante :

Administration générale			
Finances	<b>Guy BOURGNE (Président)</b>	Pierre RAVEL	Hélène MESTRE
	Freddie PIERZCHALA	J. Paul BERNARD	Louis Pierre JINGAND
	Denis RIGAUD	Hubert BORY	
Appel d'Offres	<b>Guy BOURGNE (Président)</b>	Denis RIGAUD (titulaire)	Jérôme BARBINI
	Thierry FILLIOL (titulaire)	J. Louis BESSON (suppléant)	(suppléant)
	Denis LEGENDRE (titulaire)	Gilles ROCHA (suppléant)	

## Développement économique et numérique

<b>Artisanat/ commerce / industrie</b>	<b>Guy BOURGNE (Président)</b>	Denis LEGENDRE	Thierry FILLOL
	Denis RIGAUD	Philippe AUZAT	Pascal BERTHELOT
	Hubert BORY	Carole ALBIZZI	François BOURG
<b>TIC / THD/ SIG</b>	<b>Guy BOURGNE (Président)</b>	Emmanuel GONTHIER	Jacques ULRICH
	Gilles ROCHA	Bruno RALET	Thierry LOOS
	Pascal BERTHELOT	Georges AGNESE	

## Tourisme, animation et communication

<b>Tourisme</b>	<b>Fr. PIERZCHALA (Président)</b>	Marie Laure POULOSSIER	Marius SAIGNIE
	René ROUX	Michèle BOURGNE	Jacques ULRICH
	François QUEFELEC	Maurice BERNARD	Thierry LOOS
	Jean Claude MERLE	Christian BARDIAU	Alain LAURUT
	Louis Pierre JINGAND		
<b>Animation et culture</b>	<b>Fr. PIERZCHALA (Président)</b>	Maurice BERNARD	Nicole ESBELIN
	François QUEFELEC	Patricia BARBECOT	Sophie DAVID
	Marie Laure POULOSSIER	René ROUX	Hélène MESTRE
	Karen DUPIN	Gérald BOULOC	
<b>Communication</b>	<b>Fr. PIERZCHALA (Président)</b>	Marie Laure POULOSSIER	Philippe AUZAT
	François QUEFELEC	René ROUX	Maurice BERNARD

## Développement local et durable

<b>Développement local</b>	<b>Denis RIGAUD (Président)</b>	J. Pierre GUEUGNOT	François BOURG
	Jérôme BARBINI	Véronique LEROY	Pascal BERTHELOT
	Hubert BORY	Gérard BOBICHON	Marius SAIGNIE
	Carole ALBIZZI	Serge BARTHOMEUF	
<b>Environnement et développement durable</b>	<b>Denis RIGAUD (Président)</b>	Bruno RALET	Karen DUPIN
	J. Louis BESSON	Jérôme BARBINI	Baptiste LEGENDRE
	J. Pierre GUEUGNOT	Roland CHABRIER	Louis Pierre JINGAND
	Gérard ROBICHON	Michelle SATURNIN	Nicole LESAIN
	Nicole ESBELIN	Leslie BRENIAUX	Jacques ULRICH
	Alain OLLE		
<b>Agriculture</b>	<b>Denis RIGAUD (Président)</b>	Louis Pierre JINGAND	J. Louis BESSON
	J. Claude MERLE	Thierry LOOS	Marius SAIGNIE
	François BOURG	Serge BARTHOMEUF	

## Habitat et cadre de vie

<b>Cadre de vie</b>	<b>Pierre RAVEL (Président)</b>	Alain OLLE	Roland CHABRIER
	Michèle SATURNIN	J. Louis BESSON	Patricia BARBECOT
	J. Pierre GUEUGNOT	Véronique LEROY	Lucien OTTAVI
	Thierry FILLOL	Karen DUPIN	Leslie BRENIAUX
	Dominique MOUNIN		
<b>Habitat et logement</b>	<b>Pierre RAVEL (Président)</b>	Bruno RALET	René ROUX
	Gilles ROCHA	Karen DUPIN	Marius SAIGNIE
	Carole ALBIZZI	Dominique MOUNIN	Alain LAURUT
	Michèle BOURGNE	Hélène MESTRE	
<b>Chantier d'insertion</b>	<b>Pierre RAVEL (Président)</b>	J. Pierre GUEUGNOT	Michèle SATURNIN
	Philippe AUZAT	Michèle BOURGNE	Roland CHABRIER
	Gilles ROCHA	Véronique LEROY	Patricia BARBECOT

## Services à la population

<b>Jeunesse</b>	<b>J. Paul BERNARD (Président)</b>	Nicole ESBELIN	Louis Pierre JINGAND
	Gérald BOULOC	Marie Laure POULOSSIER	Thierry LOOS
	Joëlle LAGADEC	Sophie DAVID	Baptiste LEGENDRE
	Chantal ROUSSEL	Nicole LESAIN	
<b>Maintien à domicile</b>	<b>J. Paul BERNARD (Président)</b>	Jérôme BARBINI	Jacques ULRICH
	Joëlle LAGADEC	Alain OLLE	Véronique LEROY
	Chantal ROUSSEL		
<b>Transport scolaire</b>	<b>J. Paul BERNARD (Président)</b>	Joëlle LAGADEC	Thierry LOOS
<b>Foyer d'accueil médicalisé</b>	<b>J. Paul BERNARD (Président)</b>	René ROUX	Joëlle LAGADEC
	Nicole LESAIN	Chantal ROUSSEL	Marie Laure POULOSSIER
	Dominique MOUNIN	Véronique LEROY	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :

- APPROUVE la composition de ces commissions.

## 2. Délégations au Président, aux vice-Présidents et au bureau:

- La répartition des délégations entre le Président et les vice-Présidents se fera de la sorte :
  - Développement économique et numérique = Guy BOURGNE
  - Tourisme, animation et communication = Freddie PIERZCHALA
  - Développement durable, environnement, agriculture = Denis RIGAUD
  - Habitat et cadre de vie = Pierre RAVEL
  - Services à la population = J. Paul BERNARD

Les vice-Présidents sont chargés, en ce qui les concerne, de l'animation de leurs groupes de commissions (convocations, ordre du jour, compte rendus ...), de présenter les propositions de ces commissions en bureau et/ou conseil communautaire.

En cas d'absence du Président, ils sont autorisés, dans l'ordre de leur installation, à assurer les signatures des courriers, des engagements financiers autorisés par les budgets, le bureau ou le conseil communautaire, la signature des contrats autorisés par le bureau ou le conseil communautaire.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire qu'un certain nombre de délégations soient effectuées au Président et au bureau, ceci en vue de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Aussi,

- Conformément à l'article L 5211-9 et 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), disposant que le Président de la Communauté de Communes et le bureau peuvent recevoir des délégations d'attribution spécifiques sur certains points,
- Il est proposé:
  - **Que le Président soit chargé en tout et pour la durée de son mandat:**
    - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret (actuellement **206 000 €**) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
    - Dans le cadre des marchés publics, d'ouvrir les premières enveloppes et de réaliser le travail d'analyse des offres à soumettre à la commission ;
    - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
    - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.
  - **Que le Bureau soit chargé en tout et pour la durée de son mandat:**
    - De procéder, dans les limites de **300 000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
    - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
    - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

Les décisions prises par le Président ou par le bureau sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils communautaires portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un vice-Président agissant par délégation du Président. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Président, par le conseil communautaire.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil communautaire et le conseil communautaire peut toujours mettre fin à la délégation.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE les délégations au Président à 19 voix pour concernant le seuil des marchés publics (8 voix pour un seuil à 90 000 € ; 4 pour un seuil à 15 000 € et 3 abstentions) ; à l'unanimité moins une abstention pour la réalisation des lignes de trésoreries ; à l'unanimité pour les autres points ;**
- **APPROUVE les délégations au bureau à 29 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre concernant l'ensemble des délégations proposées.**

### 3. Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents :

Le Président et les vice-Présidents peuvent prétendre à une indemnité de fonction. Les articles L 5211-12, R 5214-1 et R 5332-1 du CGCT fixent ces indemnités aux montants suivants :

Fonctions	Population (nombre d'hab.)	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Indemnité brute
Président	De 3 500 à 9 999	41,25	1 543,27 €
vice-Président	De 3 500 à 9 999	16,50	617,31 €

Monsieur le Président propose que l'indemnité des vice-Présidents leur soit attribuée à 100%, et que celle du Président soit attribuée à hauteur de 65%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 30 voix pour, 3 abstention et 1 contre :

- **APPROUVE** le montant des indemnités pour le Président à 65% de son taux maximal (1 003,13 € brut actualisé en fonction des variations de l'indice) ;
- **APPROUVE** le montant des indemnités des vice Présidents à 100% du taux maximal (617,31 € brut actualisé en fonction des variations de l'indice) ;
- **DIT** que ces indemnités seront versées mensuellement à compter de la prise de fonction du Président et des vice-Présidents (le 10 avril 2008).

### 4. Décisions Modificatives :

Les décisions modificatives suivantes doivent être prises au niveau du budget principal. Ces DM ne concernent que des modifications d'affectations.

Budget principal :

Section	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Fonctionnement	Dépenses	6281	Concours divers	3 000 €	- 2 500 €
Fonctionnement	Dépenses	6458	Cotisation aux autres organismes sociaux (CNAS)	0 €	+ 2 500 €

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	N°103 – ZAC de Chavroche	Dépenses	2111	Achats de terrains	113 000 €	- 12 000 €
			27638	Créances EPF Smaf	0 €	+ 12 000 €
Investissement	N°103 – ZAC des Coustilles	Dépenses	2111	Achats de terrains	400 000 €	- 13 500 €
			27638	Créances EPF Smaf	0 €	+ 13 500 €
Investissement	N°111 – Vallée des Saints	Dépenses	2111	Achats de terrains	30 000 €	- 3 000 €
			27638	Créances EPF Smaf	0 €	+ 3 000 €
Investissement	N°112 – Logements sociaux	Dépenses	2111	Achats de terrains	25 000 €	- 4 000 €
			27638	Créances EPF Smaf	0 €	+ 4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** les décisions modificatives exposées.

### 5. Demande de subvention pour les immeubles du Carreau de la Mine à Charbonnier les Mines ;

Face au manque de locaux industriels sur le territoire, la Communauté de Communes a décidé d'investir dans deux bâtiments industriels situés sur le Carreau de la mine à Charbonnier les Mines (ancien bâtiment BAREL). Elle a décidé de mandater l'EPF Smaf pour cette mission d'acquisition.

⇒ délibération d'intention du Conseil du 29 janvier 2008

L'un des deux bâtiments est occupé par la **Confiserie du Lembron** qui restera locataire de la Collectivité. En revanche, le second bâtiment était vacant. Aussi, la collectivité a décidé de le mettre en location à une entreprise de conception de prototypes de ressorts automobiles (**Ressorts Concept et Développement**) ayant un besoin urgent de débiter son activité. L'entreprise s'est installée dans le bâtiment le 14 février 2008. Dans l'attente de la vente, M. BAREL a accepté de louer directement à cette entreprise. Le compromis de vente est désormais signé et la vente devrait être effective d'ici la fin du mois de mai.

Ce bâtiment est un local industriel vierge qui nécessite l'implantation de sanitaires et d'une partie bureaux. La Communauté de Communes a décidé d'engager un maître d'œuvre pour la réalisation des plans d'aménagement et afin d'en définir le coût financier : ⇒ délibération du Conseil du **25 février 2008**

Le Maître d'œuvre est en cours de sélection et devrait être opérationnel dès le mois de mai. A ce stade de l'opération, il est nécessaire de procéder aux demandes de subventions.

Il est proposé d'adopter le plan de financement suivant :

Coût par principaux postes	Montant en €HT	Financement prévisionnel	Montant en €HT
Foncier *	115 000	Conseil général – 25 %	56 750
Etudes et Maîtrise d'œuvre	12 000	Etat : DRR – 30 %	68 100
Travaux	100 000	Europe : FEDER – 25 %	56 750
		Autofinancement – 20 %	45 400
<b>TOTAL</b>	<b>227 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>227 000</b>

Monsieur le Président propose d'approuver le principe de l'opération, d'adopter le plan de financement proposé et de solliciter les subventions auprès des différents organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** l'opération présentée et son plan de financement ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les demandes de subvention auprès des financeurs.

#### 6. Vote des taux de TEOM et désignation des délégués du SICTOM proposés par les communes :

- Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est voté chaque année par la Communauté de Communes sur les bases de l'appel de fond sollicité par le SICTOM Issoire Brioude. En 2005, il avait été décidé de lisser les taux pour une période de 5 ans afin d'arriver en 2009 à un taux unique sur le Lembron Val d'Allier. En 2007, les taux suivants avaient été votés :

	BASES Prév.	Taux	Produit
ANTOINGT	178 256 €	16,79%	29 921,10 €
BEAULIEU	257 028 €	15,18%	39 013,76 €
BERGONNE	166 185 €	16,73%	27 806,29 €
BOUDES	168 759 €	14,99%	25 300,57 €
LE BREUIL/ COUZE	632 641 €	14,99%	94 846,37 €
CHALUS	102 976 €	15,16%	15 609,92 €
CHARBONNIER LES M.	514 826 €	15,28%	78 659,22 €
COLLANGES	99 884 €	14,80%	14 781,63 €
GIGNAT	148 458 €	14,93%	22 158,05 €

	BASES Prév.	Taux	Produit
MAREUGHEOL	112 184 €	14,97%	16 796,34 €
MORIAT	188 842 €	15,93%	30 073,97 €
NONETTE	212 458 €	14,97%	31 795,33 €
ORSONNETTE	146 661 €	14,45%	21 185,86 €
ST GERMAIN L <sup>ON</sup>	1 207 823 €	14,36%	173 428,86 €
SAINT GERVAZY	176 448 €	14,81%	26 123,95 €
VICHEL	151 447 €	15,11%	22 886,87 €
VILLENEUVE L <sup>ON</sup>	90 261 €	14,81%	13 363,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 555 137 €</b>		<b>683 751,65 €</b>

Pour 2008 :

- Vu les éléments fiscaux transmis par la Trésorerie Générale et notamment le montant des bases ;
- Vu le montant de TEOM sollicité par le SICTOM Issoire Brioude pour l'année 2008 et s'élevant à 705 042,43 € ;
- Vu la décision prise en 2005 de lisser sur 5 ans le taux de TEOM pour le territoire ;
- Propose d'appliquer les taux de TEOM suivants pour l'année 2008 :

	BASES Prév.	Taux	Produit
ANTOINGT	189 963 €	15,70%	29 824 €
BEAULIEU	265 284 €	14,90%	39 527 €
BERGONNE	170 531 €	15,67%	26 722 €
BOUDES	174 878 €	14,80%	25 882 €
LE BREUIL/ COUZE	671 745 €	14,80%	97 938 €
CHALUS	109 078 €	14,89%	16 242 €
CHARBONNIER LES M.	540 187 €	14,95%	80 758 €
COLLANGES	103 373 €	14,71%	15 206 €
GIGNAT	155 767 €	14,77%	23 007 €

	BASES Prév.	Taux	Produit
MAREUGHEOL	115 712 €	14,79%	17 114 €
MORIAT	196 209 €	15,27%	29 961 €
NONETTE	219 132 €	14,79%	32 410 €
ORSONNETTE	156 139 €	14,53%	22 687 €
ST GERMAIN L <sup>ON</sup>	1 265 108 €	14,49%	183 314 €
SAINT GERVAZY	185 579 €	14,71%	27 299 €
VICHEL	156 234 €	14,86%	23 216 €
VILLENEUVE L <sup>ON</sup>	94 141 €	14,71%	13 848 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 759 060 €</b>	<b>14,81%</b> (taux moy)	<b>704 955 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** les taux de TEOM pour l'année 2008.

- Monsieur Denis RIGAUD donne lecture des délégués désignés par les communes pour siéger au SICTOM Issoire Brioude.

Commune	Titulaire	Suppléant	Commune	Titulaire	Suppléant
ANTOINGT	Jacques LIANDIER	André AVENIN	MAREUGHEOL	DASIEUX	MARANDON
BEAULIEU	J. Paul BERNARD	L. Pierre JINGAND	MORIAT	Eric LEZE	Yoann CATTIAU
BERGONNE	Joseph CONSIGLI	Anne DELIVERT	NONETTE	Maurice BERNARD	Leslie BRENAUX
BOUDES	Thierry LOOS		ORSONNETTE	Michel LEJCZYK	J. Pierre GUEUGNOT
LE BREUIL/ COUZE	Alain IVORRA	Bernard EMIREN	ST GERMAIN L <sup>ON</sup>	Georges AGNESE	Jeannine MOLLARD
CHALUS	Alain OLLE	Chantal COLLET	SAINT GERVAZY	Patrice VIDAL	Bernard MAREUGE
CHARBONNIER LES M.	M. Laure JACQUET	José CARRION	VICHEL	François CANOVAS	Dominique MALLET
COLLANGES	Michel OLIVIER	Eric BOUCHE	VILLENEUVE L <sup>ON</sup>	François LICHTENAUER	Sandrine AUBERT
GIGNAT	Marius SAIGNIE	J. Louis BESSON			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** la désignation de ces délégués pour siéger au SICTOM Issoire Brioude.

### **7. Signature des conventions pour le centre de loisirs :**

Le Centre de Loisirs organise pour cet été deux séjours à destination des adolescents :

- Du 12 au 18 juillet = séjours « Au temps des ménestrels » à Blesle pour 8 jeunes ;
- Du 20 au 25 juillet = séjours « moto-cross » à Yssingaux pour 10 jeunes ;

Pour permettre la réservation des lieux d'hébergement et des prestations d'activités, il convient de signer des conventions auprès des organismes d'accueil :

- L'association **Soleil Devant** basée Montmoirat à Autrac (43 450) pour le premier séjour et pour un montant de convention s'élevant à 1 779 euros dont 355 euros d'arrhes.
- La SARL **Sports Vacances Formation** basée Immeuble Communal Caleyron – rue du Prieuré à Yssingaux (43 200) pour le second séjour et pour un montant s'élevant à 6 000 € à régler en 3 versement (2 400 € le 1<sup>er</sup> mai ; 2 400 € le 15 juin et le solde réajusté en fonction des effectifs réellement présent versé au plus tard le 15 septembre).

Le tarif des séjours pour les familles sera proposé lors d'un prochain Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et à régler les participations demandées.

### **8. Rachat d'une parcelle à Moriat pour la réalisation de logements sociaux par Auvergne Habitat et garantie d'emprunt :**

#### ➤ **Rachat d'une parcelle à Moriat**

Monsieur Pierre RAVEL présente l'opération en cours sur la commune de Moriat. Cette dernière a cédé gracieusement la parcelle de terrain cadastrée **ZF 176** d'une superficie de **27 a 01 ca** pour la réalisation de 6 pavillons locatifs neufs par **Auvergne Habitat** (délibération de la commune de Moriat du 5 novembre 2007) dans le cadre de la compétence « Logements sociaux » de la Communauté de Communes. Cette parcelle sera confiée par bail emphytéotique à Auvergne Habitat (délibération prise par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2006). Il sollicite l'accord du Conseil pour accepter les modalités de cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **ACCEPTTE** la cession gracieuse par la commune de Moriat de la parcelle **ZF 176** d'une contenance de **27 A 01 ca** pour la réalisation de 6 pavillons locatifs sociaux dans le cadre de la compétence Logements sociaux ;
- **AUTORISE** Monsieur Guy BOURGNE, Président, à signer l'acte de vente ;
- **DESIGNE** Maître CHAMPEIX comme notaire pour cette affaire.

Pour information, les travaux démarrent le mercredi 7 mai. L'architecte d'opération est M. Philippe da Cruz, de l'**Atelier Max** au Martres de Veyre. Ces 6 logements (3 types 3 et 3 types 4) seront équipés d'eau chaude sanitaire de complément solaire, et bénéficieront d'un label HPE – THPE 3\*. Le chauffage sera au gaz. Ils bénéficieront tous d'un garage et d'un jardin. Les loyers conventionnés seront calculés sur la base de 4,71 €/m<sup>2</sup> + 60 € d'annexes (garages et jardins). Le prix de revient de l'opération s'élève à 901 894 € TTC. Les subventions mobilisées par Auvergne Habitat s'élèvent à 116 496 € ; Auvergne Habitat apporte une contribution de 30 000 € ; la communauté de communes

participant à hauteur de **90 000 euros** sur les frais de VRD, branchements et pieds d'immeubles (règles de financement applicable ci-dessous).

➤ **Rappel : moyens d'exercice de la compétence « logements sociaux » :**

**Monsieur Pierre RAVEL** présente les moyens d'exercice de la compétence « Logements Sociaux ».

La Communauté de Communes est compétente pour la création de **logements sociaux neufs** en direct ou avec l'appui d'un opérateur agréé **dès le 1<sup>er</sup> logement** ;

Pour les opérations **d'acquisition/amélioration de logements sociaux anciens** en direct ou avec l'appui d'un opérateur agréé si le programme (opération simultanée sur une même commune) comporte au moins 2 logements.

L'entretien, la gestion et la réhabilitation des logements sociaux existant à la date du 30 octobre 2002 restent de la compétence communale.

Concernant la création de logements neufs, la commune met à disposition le terrain viabilisé et apporte un fond de concours aux travaux de VRD nécessaires (50% du coût des travaux ou 30% si la DGE intervient);

Pour les programmes de réhabilitation, la communauté de communes achète l'immeuble, la commune intervenant selon les mêmes règles que précédemment pour financer les travaux de VRD et de pied d'immeuble nécessaires à la réhabilitation.

Dans le cas d'opération menée à maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes, si le plan de financement s'équilibre, il n'est pas demandé de participation à la commune.

➤ **Garantie d'emprunt :**

Les opérateurs HLM qui réalisent pour le compte de la communauté de communes des programmes de logements sociaux sollicitent, pour le financement de ces opérations, la garantie de la collectivité sur la totalité des emprunts réalisés. Pour l'opération décrite ci-dessus, Auvergne Habitat sollicite la garantie sur les deux emprunts suivants contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

• **Prêt PLUS de 557 630 euros**

- Durée = 40 ans
- Taux actuariel brut = 4,30%
- Progressivité des annuités = 0%
- Révisabilité des taux = en fonction du taux de livret A sans que le taux de progressivité ne puisse être inférieur à 0%.

• **Prêt PLUS Foncier de 107 768 euros**

- Durée = 50 ans
- Taux actuariel brut = 4,30%
- Progressivité des annuités = 0%
- Révisabilité des taux = en fonction du taux de livret A sans que le taux de progressivité ne puisse être inférieur à 0%.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté de Communes s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et il autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :**

- **AUTORISE le Président à signer les garanties d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette opération.**

**9. Questions diverses:**

- **Monsieur François BOURG évoque l'opération de création de logement sociaux rue Pakowski et souhaite savoir où en sont les acquisitions :**

Cette opération est portée par l'OPHIS. Initialement, le programme prévoyait la création de 5 logements sociaux neufs + 1 réhabilitation. Ce programme a été rejeté par les services des routes en raison du danger de l'accès sur la RD. Il a donc été proposé d'acquérir une parcelle voisine permettant de réaliser 2 logements supplémentaires tout en offrant la possibilité de créer une aire d'accueil à l'entrée de St Germain Lembron en préservant un pigeonnier.

Les négociations pour cette acquisition, confiée à l'EPF Smaf sont en cours.

- **Monsieur le Président évoque le rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique relative à la ZAC du Pré de Chavroche :**

Ce rapport, à disposition des élus à la communauté de communes rapporte parfaitement bien le déroulement des opérations et est particulièrement favorable à la communauté de communes.

**Monsieur le Président lève la séance à 20h00.**